



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Métropolitain du jeudi 29 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 19 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur François SARRON-PILLOT suppléant de M. Jean DUBUET
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Céline RENAUD	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Olivier MULLER	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Céline RABUT
Madame Brigitte POPARD	Monsieur David HAEGY	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Madame Catherine VICTOR	

Membres absents :

Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Emmanuel BICHOT pouvoir à Madame Laurence GERBET
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Solidarité envers la Ville de Chenôve - Attribution d'un fonds de concours**

La ville de Chenôve a été victime de graves violences urbaines dans la nuit du 13 au 14 juillet 2022. L'Hôtel de Ville et le Centre Communal d'Action Social (CCAS) ont été incendiés, l'origine criminel de cet incendie ne faisant aucun doute.

Des dégâts importants sont à déplorer sur les deux bâtiments communaux, le Centre Communal d'Action Sociale ayant, quant à lui, été intégralement détruit.

Tout a été mis en oeuvre pour continuer d'assurer, dans des conditions difficiles, un service public de qualité et une action sociale plus que jamais nécessaire.

La Ville de Chenôve sollicite une aide financière auprès de la Métropole pour lui permettre de sécuriser et remettre en état les locaux. Le coût des dégâts matériels est estimé à ce jour à 800 000 €, montant qui pourra être révisé selon les diagnostics en cours.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé d'accorder un fonds de concours à hauteur de 100 000 € dans la limite de 50 % du reste à charge de la commune après intervention des assurances et d'approuver la convention définissant les modalités de versement dudit fonds de concours jointe à la présente délibération.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** un fonds de concours d'un montant de 100 000 € à la ville de Chenôve dans la limite de 50 % du reste à charge de la commune après intervention des assurances,
- **d'approuver** le projet de convention annexé à la délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou par délégation Monsieur le Vice-président délégué aux finances à signer la convention définissant les modalités de versement du fonds de concours,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou par délégation Monsieur le Vice-président délégué aux finances à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN